



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Charité-sur-Loire, le 03/02/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sujet du communiqué

Travaux d'aménagement urbain de la rue Auger et pose de feux tricolores pour la mise en place d'un alternat pour la traverse de l'île du Faubourg du 14 février au 25 mars 2022 sur la RN 151 commune de La Charité-sur-Loire

Direction interdépartementale des routes Centre-Est

Service régional d'exploitation de Moulins

Tél : 04 70 48 18 50

Mél. : Srex-Moulins.Dirce@developpement-durable.gouv.fr

Mél : pcom.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr

1/2

Immeuble La Villardière
228 rue garibaldi
69446 LYON Cedex 03



La Direction interdépartementale des Routes Centre-Est vous informe que des travaux d'aménagement urbain de la rue Auger sur la RN151 et de pose de feux tricolores pour la mise en place d'un alternat pour la traversée de l'île du Faubourg commune de La Charité-sur-Loire, auront lieu du 14 février au 25 mars 2022.

La circulation sera interdite au droit du chantier dans les 2 sens de circulation. Pendant cette interdiction deux déviations seront mises en place, une déviation sur l'île du Faubourg pour les véhicules légers et une déviation par Saint-Pierre-le-Moûtier pour les poids-lourds.

1. Déviations courtes des véhicules légers par le nord et le sud de l'île : la circulation des véhicules légers sera déviée par les autres rues de l'île :

- A la sortie du pont de pierre, déviation par la rue Morizet, le chemin de la Saulaie et le quai d'Aval pour rejoindre le pont de fonte.
- A la sortie du pont de fonte en arrivant de La Chapelle-Montlinard, déviation par le quai Romain Mollot et le quai Léopold Sedar Senghor pour rejoindre le pont de pierre.
- En fonction des zones de travaux et des co-activités, les véhicules pourront être déviés du même côté de l'île dans les deux sens de circulation.
- Les cyclistes et les piétons seront également interdits de circulation sur la rue Auger en fonction des différentes phases de chantier et emprunteront les autres rues de l'île.

- Pour les riverains de la rue Auger, un cheminement sécurisé pour les piétons sera conservé sur la longueur du chantier. Les cyclistes devront mettre pied à terre. Dans la mesure du possible, l'accès aux garages et propriétés privées en véhicule motorisé sera maintenu. En fonction de l'avancée des travaux, ces accès pourront être interdits.

2. Déviation longue des poids-lourds et transports exceptionnels :

Pendant toute la durée des travaux ne permettant pas la circulation en toute sécurité des poids-lourds rue Auger, la circulation des poids-lourds et des transports exceptionnels sera interdite au droit du chantier sur la RN151 dans les deux sens de circulation ainsi que sur l'ensemble des rues de l'île du Faubourg. Seules les dessertes locales sur l'île pourront être autorisées sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable.

Pendant cette interdiction, une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation :

- prendre la bretelle d'entrée de l'échangeur n° 28 de la A77 (au niveau de La Charité-sur-Loire) sens Paris – Province,
- suivre la A77 jusqu'à la bretelle de sortie de l'échangeur n° 39 de la RN7 (au niveau de Saint-Pierre-le-Moutier),
- prendre la RD2076 direction Sancoins,
- prendre la RN142 direction Bourges
- puis fin de la déviation à la RN151 Bourges.

Nous vous invitons à la plus grande prudence sur la zone de chantier et vous remercions de votre compréhension.

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Est
Service Régional d'Exploitation de Moulins**

Tél : 04 69 16 62 31

Mél : Srex-Moulins.Dirce@developpement-durable.gouv.fr

Mél : pcom.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr